



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**Huitième réunion du Sous-groupe de l'exploitation de l'espace aérien et
des aérodromes
(AAO/SG8) de l'AASPG**

Du 14 au 18 juillet 2025

Point 3 de l'ordre du jour : Réalisations du Sous-Groupe de l'espace aérien et des aérodromes

3.1 Certification de l'aérodrome

(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

Cette note de travail présente les progrès réalisés dans la certification des aérodromes de la région AFI. Le document met également en évidence les défis et les expériences en matière de certification des aérodromes et les leçons apprises. Les données fournies dans le présent document sont fondées sur les informations dont dispose le Secrétariat.

Les suites à donner par la réunion sont au paragraphe 3

RÉFÉRENCE(S):

- Plan mondial de navigation aérienne GANP (Doc. 9750)
- e-ANP AFI
- Rapports des réunions APIRG

Cette note de travail porte sur les **objectifs stratégiques de l'OACI** :

A-Sécurité, B-Capacité et Efficience

1. INTRODUCTION

1.1 La certification d'aérodrome est une exigence pour les aéroports utilisés pour des opérations internationales. Au 31 décembre 2024, le taux moyen de certification d'aérodrome ESAF et WACAF était de 43,5 %. Ce qui représente une augmentation de 3,4 % par rapport à 2023.

2. ANALSYE

2.1 L'appui fourni par l'OACI et d'autres partenaires et organisations régionales aux États en matière de certification des aérodromes favorise la collaboration et la coopération entre les États et le partage des expériences. Des experts des États qui ont déjà certifié des aéroports aident leurs homologues d'autres pays, dans le cadre du Programme d'examen et de soutien par les pairs et d'assistance, à satisfaire les exigences de certification des aérodromes.

2.2 Le Secrétariat a également organisé des ateliers régionaux sur la certification des aérodromes afin de permettre un partage d'expériences, des défis et des meilleures pratiques entre les États en matière de certification des aérodromes. Cela a entraîné une augmentation du taux de certification des aérodromes.



2.3 Le taux de certification des aérodromes reste faible essentiellement en raison de la non-conformité et de l'inadéquation des infrastructures, de l'absence de capacité et de contraintes budgétaires.

États qui n'ont pas démarrés/ou dont aucun aérodrome n'est certifié	ESAF	9	Burundi; Comores; Djibouti; Érythrée; Lesotho; Malawi; Seychelles; Somalie; Soudan du Sud
	WACAF	9	République centrafricaine ; Tchad; République démocratique du Congo ; Guinée équatoriale; Gambie; Guinée; Guinée-Bissau; Libéria; São Tomé-et-Príncipe;
États qui ont commencé mais dont tous les aérodromes internationaux ne sont pas certifiés	ESAF	4	Botswana; Eswatini ; Madagascar; Mozambique;
	WACAF	8	Burkina Faso; Cameroun; Congo; Gabon; Mali; Mauritanie; Niger; Nigéria;
États avec tous les aérodromes internationaux certifiés	ESAF	11	Angola, Éthiopie ; Kenya, Maurice ; Namibie, Rwanda ; Afrique du Sud; Ouganda, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
	WACAF	7	Bénin; Cabo Verde; Côte d'Ivoire ; Ghana; Sénégal; Sierra Leone; Togo.

3. SUITES À DONNER PAR LA RÉUNION

La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations fournies dans la présente note de travail ; et
- b) Exhorter les États à résoudre tous les problèmes rencontrés dans la certification des aérodromes, le cas échéant.

---- FIN ----